

Processus de reconnaissance des réseaux

01 janvier 2025 - 31 janvier 2029



DOSSIER DE RECONNAISSANCE

CHECK-LIST

RESEAU

- Courrier officiel de demande de reconnaissance
- En cas de non-conformité d'un type d'accueil, dérogations obtenues de la part de l'OAJE
- Documents attestant de l'organisation et du fonctionnement
- Description du mode de financement du réseau
- Plan de développement pour la période 2025-2030 + documents justificatifs
- Attestation d'adhésion des structures à la CCCT
- Liste du personnel en formation secondaire ou tertiaire (uniquement pour les nouveaux réseaux)

Vérification des données administratives, financières et statistiques mises à jour sur InterFAJE (indiquez la date de mise à jour)

- Données constitutives du réseau (membres, statuts, responsables, etc...)
- Structures: vérification des coordonnées, autorisations d'exploiter et statuts
- Conventions qui lient les structures et le réseau
- Nombre de places et heures facturées dans les 3 types d'accueil
- Etat de la création de places planifiées jusqu'en 2030
- Règlements tarifaires conformes aux dispositions édictées par la FAJE
- Tarifs minimums et maximums dans les 3 catégories d'accueil
- Revenus déterminants minimum et maximum
- Décomptes complétés pour l'exercice comptable 2023
- Calcul du coût moyen pour les 3 types d'accueil et par barème pour l'exercice 2023
- Critères de priorité (insérer les règlements des types d'accueil)
- Critères de mise à jour de la liste d'attente centralisée

Autres documents (précisez)

Signatures du réseau

Date